

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du samedi 25 avril 2026

Date de la convocation: 21/04/2026

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 14

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

***Le vingt-cinq avril deux mille vingt-six l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence
d'Olivier MAGUET,***

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Patricia COL,
Jean-Jacques DEBIEVE, Flavie ROUSSEAU, Clara
CHADELAUD, Mike SALIGOT, Francine VINTZEL, Christophe
OPEC, Gwenaëlle JANIK, Johan SCHOLLAERT, Yasmina
ROULT, François CANVET, Stéphane JACQUES

Représentés : Annick IENZER représentée par Joël
BOISSIERE

Excusés :

Absents:

**Délibération sur le budget primitif - SERVICE ASSAINISSEMENT DE CHATEL
CENSOIR 2026 - (DE 044 2026)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la
Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE CHÂTEL-CENSOIR,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE CHÂTEL-CENSOIR pour l'année
2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 328 870,48

En dépenses à la somme de : 198 950,14

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	4 991,62
042	Section à section	16 752,94
66	Charges financières	11 050
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		32 794,56

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	19 992,18
042	Section à section	5 929,88
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		42 922,06

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	5 929,88
16	Emprunts et dettes assimilées	122 225,7
21	Immobilisations corporelles	38 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		166 155,58

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	104 491,03
040	Section à section	16 752,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	75 000
13	Subventions d'investissement	89 704,45
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		285 948,42

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire expose également que dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M4, la commune de Châtel-Censoir est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M4 donne la possibilité pour l'effectif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre en chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire, puisqu'elle offre au Conseil municipal de pouvoir déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion, des coûts relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'Assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa prochaine séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de L'article L21 22-22 du CGT.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance



Joël BOISSIERE

Le Maire,



Olivier MAGUET